Exercices et annales

Mon BTS DIÉTÉTIQUE

Économie Gestion

Michel Camus

2e édition 2022-2023

AU NOUVEAU CONFORME PROGRAMME BTS

- Sujet 2022 inclus !
- 11 sujets du BTS, corrigés et commentés
- 7 entraînements pour aller plus loin
- Des conseils pour l'examen par un correcteur expérimenté

Santé DIÉTÉTIQUE éditions

Économie–Gestion

Exercices et annales

2e édition – 2022-2023

Michel Camus
Docteur d'État en sciences des organisations (université Paris-IX Dauphine)
Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris
Maîtrise de droit des entreprises – Maîtise de sociologie
Ingénieur-conseil en formation professionnelle
Formateur sur www.formadiet.fr et www.santedietetique.fr

Santé DIÉTÉTIQUE éditions

Chez le même éditeur

Activités Technologiques d'Alimentation (ATA), A. Ballet, M. Siméan, 2022.

Guide pratique : l'essentiel des valeurs nutritionnelles, É. Fredot, 2022.

Physiopathologie – Bases physiopathologiques de la diététique – Le Cours, V. Dubois, 2022.

Physiologie, bases physiologiques de la diététique – Le Cours, O. Masson, 2022.

Économie-Gestion – Le Manuel, M. Camus, 2021.

Biochimie – Bases biochimiques de la diététique – Le Manuel, O. Masson, 2020.

Sciences des aliments. Volume 1 – Étude des aliments – Produits animaux et amylacés – Le Cours, É. Fredot, Nouvelle présentation 2022.

Sciences des aliments. Volume 2 – Étude des aliments – Végétaux et autres groupes – Le Cours, É. Fredot, Nouvelle présentation 2022.

Dans la série Exercices et Annales

Bases physiopathologiques de la diététique – Exercices et annales, O. Masson (Physiologie), C. Montagne (Pathologie), É. Fredot (Diététique), 2021.

Aliments et nutrition – Exercices et annales, É. Fredot, 2020.

Épreuve professionnelle de synthèse. Études de cas – Exercices et annales, É. Fredot, 2020.

© Agence Concept Editions – Santé Diététique Editions – 2022
ISBN : 978-2-491648-22-0

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent ouvrage, faite sans l'autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris), est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (loi du 1er juillet 1992 – art. L 122-4 et L 122-5 et Code pénal art. 425).

Direction éditoriale : Fabienne Roulleaux

Édition et fabrication : Anne Berthellemy

Couverture : Nord Compo

Logo : STDI-créa

Composition : Nord Compo

Impression : Isiprint

Avant-propos

L'économie et la gestion d'entreprise, auxquelles il faut ajouter le droit, font l'objet d'une formation spécifique commune – et d'une épreuve – au BTS Diététique.

Ce sont déjà, évidemment, des connaissances pluridisciplinaires utiles pour mener son activité professionnelle de diététicien(ne).

Mais cette matière est aussi un atout précieux pour la réussite du BTS, même si elle n'est pas vraiment choisie par les étudiants.

Un peu de calcul tactique : tous les coefficients de l'examen sont entre 2 et 3. Avec un coefficient 2, l'éco-gestion compte autant que Alimentation et nutrition par exemple. Elle vaut 2 coefficients sur 18. Un candidat qui obtiendrait 9,5 de moyenne sur les 15 autres coefficients sauve son BTS en obtenant 14/20 en éco.

Ce sera notre premier calcul : (9,5 × 16) + (14 × 2) = 180… et il faut 180 points pour obtenir le diplôme.

Ici, nous voulons convaincre qu'**une « belle » note en éco est totalement à la portée de tout étudiant bien préparé.** Les statistiques sont éloquentes : si l'on maîtrise sept ou huit fondamentaux et qu'on les a testés sérieusement sur une douzaine de sujets d'annales, la moyenne est déjà assurée. On ne perd pas de points en éco-gestion. On en gagne et on sécurise son BTS.

C'est l'objectif du présent livre d'apporter cette aide opérationnelle décisive en expliquant comment traiter **très concrètement** les questions potentielles de l'épreuve. Et engranger des points.

IMPORTANT : cette épreuve n'est pas si difficile même si elle n'entre pas dans le champ de compétences préféré des étudiants. Le correcteur au BTS sait que la copie qu'il corrige n'est pas de la spécialité du candidat diététicien. Il n'attend pas les réponses d'un spécialiste comme le seraient celles d'un candidat à un BTS Comptabilité-gestion. Il sera satisfait par une copie bien structurée et rédigée, avec des réponses cohérentes montrant la curiosité et l'intérêt du rédacteur dans le domaine de prédilection… du correcteur. S'il vous plaît, candidats au BTS Diététique, montrez que vous respectez la matière en ne vous contentant pas de présenter des calculs – ce qu'*a priori* vous savez bien faire – mais accompagnez-les d'un diagnostic – qui relève aussi, finalement, de vos capacités de futurs diététiciens.

1. Présentation de l'épreuve

C'est une épreuve de 3 heures

Elle est divisée en 3 ou 4 dossiers, toujours indépendants, même si un fil directeur relie les différents cas pratiques proposés : les problèmes financiers, juridiques et techniques que rencontre un responsable d'entreprise, d'établissement ou de service.

On trouvera :

– Un ou deux dossiers de gestion distribuant 12 à 14 points sur 40 les trois dernières années.

Les questions de gestion appellent une application relativement simple de formules de base, souvent d'ailleurs fournies dans les sujets – ce qui montre bien qu'est attendu(e) autant un résultat qu'une analyse. Les calculs sont souvent longs, parfois fastidieux, mais peu compliqués ; ils demandent surtout endurance et sang-froid.

Donc, pas de complexe de persécution ou d'infériorité par rapport à des calculs qui seront pris en charge par la calculatrice – EN MODE EXAMEN ! – pour autant qu'ils soient bien saisis. Ce sont surtout la réflexion et le sens pratique du candidat qui seront sollicités pour sélectionner des options, recommander des solutions, faire une prospective.

– Un dossier (ou deux) plus nettement orienté(s) sur les fonctions économiques, techniques et mercatiques de l'entreprise est(sont) non seulement toujours présent(s), mais a(ont) été récemment renforcé(s).

Il s'agit de combiner les connaissances théoriques – des définitions sont régulièrement demandées – et une analyse-diagnostic : un recrutement, un appel d'offre, ou encore une étude de marché qui devient une question désormais récurrente nécessitant la mobilisation de connaissances sociales et sociologiques. Ces exercices rapportent environ la moitié des points.

– Un dossier juridique fournit le solde des points. Ses deux principaux thèmes sont le droit du travail – type de contrat, licenciement, rémunération – et le statut juridique des entreprises (le choix du bon statut en fonction de critères spécifiques comme la protection du patrimoine personnel de l'entrepreneur par exemple). On pourra aussi trouver des questions de droit civil, commercial et de la consommation avec l'étude d'un contrat de vente ou de franchise, ou de la protection d'une marque, etc. Il faudra là encore associer des connaissances théoriques avec des réflexions de bon sens.

Les deux sujets de 2022 et 2021 proposés en application du référentiel revisité de 2019 n'ont pas fondamentalement modifié les équilibres historiques de la répartition des questions. Voir à cet égard l'important propos introductif qui ouvre le corrigé de la session 2022 (page 11) et qui doit faire l'objet d'une lecture particulièrement attentive.

2. Présentation de l'ouvrage et de la méthode

L'auteur de ce livre ne compte plus le nombre de participations à des corrections de copies et à des jurys au BTS.

Compte tenu de son expérience, il propose aux étudiants une **démarche méthodique pour réussir l'épreuve**. À savoir de le **suivre pas à pas dans le traitement complet des sujets tombés à l'examen de 2012 à 2022**. Cela va permettre au lecteur d'appréhender très concrètement et précisément la gestion… d'une épreuve pluridisciplinaire et de comprendre les **protocoles « pilotage automatique » de réponse** aux questions les plus courantes et récentes. Ces onze corrigés constituent la première partie du livre. S'ajoute une deuxième partie « Compléments » avec des rappels de cours plus nombreux et approfondis complétant la visite d'autres questions du programme, dangereuses car moins fréquemment ou plus anciennement posées lors de précédentes sessions d'examen (2011, 2010, 2008, 2006, 2003, 2002 et 2001). Ces annales ne seront pas corrigées exhaustivement, mais on mettra le focus sur les thèmes à fort rendement. Le traitement complémentaire de quelques thèmes particulièrement sensibles (les écritures comptables par exemple) permettra ainsi de s'approprier la quasi-totalité des familles de questions potentielles.

Précisons la méthode

Chaque sujet, chaque question, est traité(e) en direct. **L'auteur rédige sa copie exactement comme il le ferait à l'examen.** Il fait part au fur et à mesure de son travail des difficultés qu'il rencontre et de la façon de les traiter, dans des encadrés « CONSEIL – AVERTISSEMENT – RAPPEL DE COURS – ATTENTION – DÉFINITION – FOCUS ».

Tout est méticuleusement expliqué et justifié. Les calculs et les raisonnements sont décomposés. Les « pièges » sont repérés et désamorcés. (En fait, il n'y a jamais de pièges provoqués, il faut simplement bien comprendre les questions et pour cela maîtriser le vocabulaire technique utilisé.)

Comme on vient de l'exposer, les sujets abordés traitent de la plus grande partie du référentiel. Le travail est exhaustif. Si deux protocoles de réponse ou modes de calculs sont possibles, ils sont tous les deux décrits de telle sorte que le lecteur choisisse celui avec lequel il est le plus à l'aise.

Avec cet ouvrage, on va apprendre à répondre à l'attente du correcteur, qui n'est pas diététicien, mais qui, lui, est un économiste et/ou juriste, et on va lui adresser un message complice de nature à lui donner un plaisir, ainsi qu'un confort, de lecture. Le correcteur va lire des horreurs dans plein de copies, il faut lui montrer que vous entrez dans son monde, et que, même si quelques erreurs ou imprécisions émaillent votre travail, il a affaire à un étudiant qui réfléchit professionnellement.

La matière a connu depuis quinze ans de nombreux bouleversements. Le droit du travail notamment – songeons à la loi El Khomri de 2016

et aux ordonnances Macron de 2017 –, le droit de l'entreprise aussi – dernière modification en date la loi PACTE de 2019 – ont connu des changements importants. Le référentiel évolue aussi pour tenir compte des nouveaux enjeux de l'économie d'entreprise – responsabilité sociétale, développement durable, éthique du management. On fait évoluer aussi, ici, les sujets. Puisque le lecteur d'aujourd'hui attend à être préparé aux questions… d'aujourd'hui, le parti pris a été d'anticiper les futures questions, et d'actualiser les questions posées les années passées (il n'y a pas si longtemps !) pour les rendre compatibles avec un examen contemporain. Par exemple, une question sur le comité d'entreprise qui n'existe plus sera traitée comme s'il était demandé de décrire le Comité social et économique qui l'a remplacé. De même, les questions et réponses sur des thèmes exclus du nouveau référentiel ont été supprimées. (On notera que ces suppressions portent principalement sur de gros calculs – corrélation par exemple – au profit de questions plus sociologiques et analytiques, ce dont le candidat ne se plaindra pas !)

L'auteur vous souhaite maintenant une bonne lecture et reste à votre écoute pour toute demande de précision.

Bonne route vers le BTS !

Sigles et acronymes

ACRE	(ex ACCRE) Aide à la création ou à la reprise d'une entreprise
AFNOR	Association française de normalisation
AG	Assemblée générale
APU	Administrations publiques
ATA	Augmentation temporaire d'activité (CDD)
BFR	Besoin en fonds de roulement
BODACC	Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales
CA	Conseil d'administration *ou* Chiffre d'affaires
CAF	Capacité d'autofinancement
CAMP	Coût d'achat moyen pondéré
CCP	Certificat complémentaire de protection
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CE	ex Comité d'entreprise (remplacé par le Comité social et économique – CSE)
CET	Compte épargne temps
CFE	Centre de formalités des entreprises *ou* Cotisation foncière des entreprises
CHSCT	ex Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (remplacé par le CSE)
CLAN	Comité de liaison alimentation nutrition
CNAM	Caisse nationale d'assurance-maladie
CM	Coefficient multiplicateur
CNQ	Coût de non-qualité
CPF	Compte personnel de formation
CS	Conseil de surveillance
CSE	Comité social et économique
CTT	Contrat de travail temporaire
CUMP	Coût unitaire moyen pondéré
CVS	Corrigé des variations saisonnières
DIRECCTE	ex Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (remplacée par la DREETS)
DP	ex Délégué du personnel (fusionné avec le CSE)
DPAE	Déclaration préalable à l'embauche
DPD	Délégué à la protection des données (en anglais DPO)
DPEF	Déclaration de performance extra financière
DPO	*Data protection officer* (en français DPD)
DRCI	Délai de récupération du capital investi
DREETS	Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
DRI	Délai de retour sur investissement
DS	Délégué syndical
DSN	Déclaration sociale nominative

EBE	Excédent brut d'exploitation
EIRL	Entreprise individuelle à responsabilité limitée
ESS	Économie sociale et solidaire
ESUS	Entreprise solidaire d'utilité sociale
ETT	Entreprise de travail temporaire
EURL	Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (dénommée aussi SARLU)
FIFO	*First in, first out* (premier entré, premier sorti)
FRNG	Fonds de roulement net global
GEPP	Gestion des emplois et des parcours professionnels
GPAO	Gestion de la production assistée par ordinateur
GPEC	ex Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (remplacé par la GEPP)
GIE	Groupement d'intérêt économique
HACCP	*Hazard analysis critical control point*
HT	Hors taxes
IAA	Industrie agroalimentaire
ILAT	Indice des loyers d'activités tertiaires
ILC	Indice des loyers commerciaux
INPI	Institut national de la propriété industrielle
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques
IR	Impôt sur le revenu
IS	Impôt sur les sociétés
ISBLSM	Institutions sans but lucratif au service des ménages
ISO	*International organization for standardization*
JAL	Journal d'annonces légales
JAT	Juste à temps
OAP	Observatoire actif permanent
PACTE	(loi relative au) Plan d'action pour la croissance et la transformation de l'entreprise
PCG	Plan comptable général
PEEC	Participation des employeurs à l'effort de construction
PEPS	Premier entré, premier sorti
PERT	*Program evaluation and review technology* (technic)
PIB	Produit intérieur brut
PLV	Publicité sur le lieu de vente
PME	Petite et moyenne entreprise
PSE	Plan de sauvegarde de l'emploi
RCS	Registre du commerce et des sociétés
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RSE	Responsabilité sociétale des entreprises
RSS	Représentant de section syndicale
RUP	Reconnu(e) d'utilité publique
SA	Société anonyme
SARL	Société à responsabilité limitée
SARLU	Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dénommée aussi EURL)
SAS	Société par actions simplifiée
SASU	Société par actions simplifiée unipersonnelle
SAV	Service après-vente
SCA	Société en commandite par actions
SCI	Société civile immobilière
SCM	Société civile de moyens
SCP	Société civile professionnelle

SCS	Société en commandite simple
SELAFA	Société d'exercice libéral à forme anonyme
SELARL	Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
SELARU	Société d'exercice libéral à responsabilité limitée unipersonnelle
SELAS	Société d'exercice libéral par actions simplifiée
SELCA	Société d'exercice libéral en commandite par actions
SEM	Société d'économie mixte
SEP	Société en participation
SEPEL	Société en participation d'exercice libéral
SIG	Soldes intermédiaires de gestion
SIM	Système d'information marketing (mercatique)
SJR	Salaire journalier de référence
Smic	Salaire minimum interprofessionnel de croissance
SNC	Société en nom collectif
SR	Seuil de rentabilité
SSE	Section syndicale d'entreprise
SSI	(ex RSI) Sécurité sociale des Indépendants
TC	Tribunal de commerce
TGI	ex Tribunal de grande instance (remplacé par le Tribunal judiciaire)
TI	ex Tribunal d'instance (remplacé par le Tribunal judiciaire)
TIR	Taux interne de rentabilité
TJ	Tribunal judiciaire (remplace le TI et le TGI)
TPE	Très petite entreprise
TRI	Taux de rendement interne (ou TIR Taux interne de rentabilité)
TTC	Toutes taxes comprises
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UES	Unité économique et sociale
U/O	Unité d'œuvre
URSSAF	Union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales
VA	Valeur ajoutée *ou* Valeur acquise
VAN	Valeur actualisée nette
VMP	Valeurs mobilières de placement

Sommaire

Avant-propos III
Sigles et acronymes VII

Partie 1 : Annales et corrigés

Sujet 2022 3
Sujet 2021 21
Sujet 2020 38
Sujet 2019 61
Sujet 2018 77
Sujet 2017 90
Sujet 2016 104
Sujet 2015 118
Sujet 2014 128
Sujet 2013 139
Sujet 2012 151

Partie 2 : Compléments

Complément 1 – Corrigé 2011 165
Complément 2 – Corrigé 2010 169
Complément 3 – Corrigé 2008 175
Complément 4 – Corrigé 2006 185

Sommaire

Complément 5 – Corrigé 2003 196
Complément 6 – Corrigé 2002 203
Complément 7 – Corrigé 2001 214

INDEX 218